



UIMM

PÔLE FORMATION
Rouen-Dieppe

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

Sécurité des Entreprises Extérieures – Niveau 2



Durée : 14 heures
(2 jours de formation)



Nombre de participants : 12

■ PUBLIC

Titulaire d'un certificat de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité.
Personnel encadrant.

■ PRÉREQUIS

Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler).

■ MODALITES PEDAGOGIQUES :

Méthode : Participative, étude de cas, exposés/débats, vidéos, exercices pratiques.

Moyens : Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, diaporama pédagogique, livret de stage).

Formateur : Formateur certifié ANFAS

■ LIEU :

- Mont Saint Aignan
- Petit Couronne
- Notre Dame de Gravenchon
- Port Jérôme sur Seine

Sur Site en Intra entreprise

■ CERTIFICATION :

Une ATTESTATION de fin de formation est remise en fin de parcours sous réserve de réussite au test d'évaluation.

Sa validité est de 4 ans.

■ OBJECTIFS

- Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement.
- Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité et les responsabilités civiles et pénales.
- Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de coactivité et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées.
- Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection.
- Acquérir une culture sécurité.

■ COMPETENCES VISEES

- Savoir évaluer les risques en permanence.
- Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée.
- Savoir transmettre les informations à son équipe.

■ PROGRAMME

1. Contexte et enjeux de la Sécurité :

- Définitions et statistiques sur l'accidentologie du travail.
- Le contexte réglementaire.
- Les origines des accidents.

2. Réglementation avec étude de cas (mise en situation).

- Explication des 9 PGP et du Document Unique.
- Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection + exercice pratique.
- Exposer une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples.
- Identifier des situations de coactivité et moyens de prévention associés.
- Expliquer l'analyse de l'inspection commune, la rédaction de Plan de Prévention et des permis associés.
- Expliquer l'intérêt et le contenu de l'autorisation de travail.
- Comprendre l'intérêt et l'importance du retour d'expérience.

3. Responsabilités (Civiles et Pénales).

4. Rôles et missions du titulaire d'un certificat de Niveau 2 :

- Identifier son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice ou à l'extérieur.
- Préparer et organiser le travail.
- Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail, modes opératoires...
- Vérifier la mise en œuvre des moyens des EU et EE.
- Être réactif à tout changement de la situation de travail.
- Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent.

NOTE : Programme de formation répondant aux exigences du référentiel ANFAS et DT40 v8.

MODALITES D'EVALUATIONS :

L'évaluation des compétences professionnelles visées est effectuée par la réalisation d'un test de type Questions à Choix Multiples (QCM)

DOMAINES D'EMPLOI :

La qualification Niveau 2 permet aux salariés d'une entreprise intervenante (travaux, maintenance externalisée, contrôles...), d'intervenir sur des sites de tous types d'activités présentant un risque chimique (obligation si SEVESO seuil haut).

Tarifs :

A partir de 160 € HT/stagiaire
En Intra-entreprise, nous consulter

Contacts :

Tél : 02.78.77.61.10
contact@formation-industries-rouen-dieppe.fr



Conformément aux engagements pris par le Pôle formation UIMM Rouen-Dieppe en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes en situation de handicap, nous nous assurons de votre accessibilité

UIMM

POLE FORMATION
Rouen-Dieppe

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

Pôle formation UIMM Rouen-Dieppe AFPI Rouen/Dieppe

26 Rue Alfred Kastler 76130 Mont-Saint Aignan

www.formation-industries-rouen-dieppe.fr

SIRET : 78111882300025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 00026 76 auprès de la Préfète de la Région Normandie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

